

---

Schweizerische Konferenz  
der Schlichtungsstellen  
nach Gleichstellungs-  
gesetz SKS

Conférence Suisse des  
offices de conciliation au  
sens de la loi sur l'égalité  
COC

Conferenza Svizzera degli  
uffici di conciliazione se-  
condo la legge sulla parità  
dei sessi LPar

---

Automne 2006

**Rapport d'activités de la Conférence Suisse des offices de concilia-  
tion au sens de la loi sur l'égalité COC  
pour les années 2005 et 2006**

1. Fondation de la COC
2. Comité
3. Journées nationales
4. Projets (site web)
5. Finances: comptes annuels au 31.12.2005 et rapport de l'organe de contrôle  
(comme annexes)



## **1. Fondation de la COC**

Le 10 septembre 2004, 16 offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité ont fondé à Berne la Conférence Suisse des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité (COC).

Deux autres offices de conciliation cantonaux ainsi que la commission de conciliation de l'administration fédérale ont entre-temps rejoint les 16 membres fondateurs.

La COC a toujours pour objectif prioritaire de recruter comme membres tous les offices de conciliation cantonaux.

Plus il y aura d'offices de conciliation membres de la COC, plus il sera facile d'atteindre les objectifs statutaires. La COC a pour but de mettre en réseau les offices de conciliation, d'institutionnaliser les échanges de vues et d'informations entre responsables des offices de conciliation et de proposer des journées de formation continue aux conciliatrices et conciliateurs.

## **2. Comité**

Deux années se sont écoulées depuis la fondation de la COC. Pour le comité, ces deux années ont été passionnantes.

Pendant l'exercice sous revue, il a fallu établir l'organisation, définir les procédures et asseoir la collaboration au sein du comité et avec les membres. Le travail au comité a été fructueux et porté par une très bonne entente.

Lors des deux années écoulées, le comité a tenu cinq séances au cours desquelles les affaires courantes de la COC ont été traitées et discutées. Les contacts par courrier électronique ont par ailleurs permis d'établir une collaboration efficace.

Parmi les principaux projets dont s'est occupé le comité de la COC figuraient l'aménagement du site web et l'organisation de la journée nationale bisannuelle.

Le comité comprend les membres suivants :

Mme Caroline Barthe, Dr en droit et avocate, Bâle, présidente

Mme Anna Mäder-Garamvölgyi, Fürsprecherin, Berne, vice-présidente

M. Karljörg Landolt, Dr en droit, avocat et notaire, Glaris, trésorier

Mme Susy Stauber-Moser, Dr en droit, avocate et médiatrice, Meilen



Le secrétariat est constitué de:

Mme Helen Gerber-Roth et Mme Sabine Brun

Mme Anikò Dullien, comptabilité

La fonction d'organe de contrôle est assumée par :

Mme Lotty Fehlmann Stark, Fürsprecherin, Aarau

Pour les membres démissionnaires Karljörg Landolt et Susy Stauber, M. Jules Greber de Lucerne se porte candidat au poste de trésorier. Candidat resp. candidate à la présidence du COC est selon § 7 des statuts le Président resp. la Présidente du canton organisateur du prochain congrès.

### **3. Journées nationales bisannuelles**

La dernière Journée nationale (bisannuelle) s'est tenue le 10 septembre 2004 à Berne. La Journée nationale (bisannuelle) 2006 se déroulera le 16 novembre 2006 à Bâle. Le programme détaillé de la Journée peut être consulté sous : [www.sks-coc.ch](http://www.sks-coc.ch).

### **4. Projets (site web)**

En juin 2005, le comité a décidé de réaliser un site officiel de la COC avec des informations et liens utiles. Les membres ont approuvé le projet par voie de circulaire, conformément à l'article 6 des statuts de la COC. Le site internet peut être consulté à l'adresse suivante : [www.sks-coc.ch](http://www.sks-coc.ch).

### **5. Finances**

**Comptes annuels au 31 décembre 2005 et rapport de l'organe de contrôle  
(comme annexes)**

